



F.F.B.S.Q. - LIGUE RÉGIONALE ILE DE FRANCE

Adhérent du C.R.O.S.I.F.

Siège Social : 95 rue Jules Ferry - 92700. COLOMBES

Tél./ Fax./ Répondeur : 01 42 42 43 53 - Mobile : 06 68 53 23 79

E-mail : comitecif@free.fr

Organisme de Formation Professionnelle N° 1192-14227-92 - Ministère de L'emploi et de la Solidarité.

Site de la ligue : www.Cridfbowling.fr

Compte-rendu de l'assemblée générale du 9 mars 2010.

Le 9 mars 2010, s'est tenue, au bowling de Thiais (94), l'assemblée générale des représentants des associations franciliennes affiliées à la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles (FFBSQ).

L'assemblée est présidée par Madame Nicole-France BOTTECCHIA (NFB), Présidente de la Ligue Régionale Ile de France de la FFBSQ (LRIDF). Le secrétariat en est assuré par Mme Christine Labarrière (ChL), secrétaire générale.

19h00 : Ouverture du bureau, contrôle et enregistrement des pouvoirs, signature de la feuille de présence.

Associations inscrites : 79 **présentes ou représentées** : 74
(Soit 77 clubs de bowling et 2 clubs de Quilles de 8)

Soit en nombre de voix : 253 **soit** : 236

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ouverture de la réunion à 20h :

Ordre du jour :

- 1 - Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire du 26 mars 2009,
- 2 - Rapport moral 2009 de la présidente,
- 3 - Présentation des rapports d'activité de la secrétaire générale et du président du CSR bowling ; interventions diverses :
 - secrétaire administrative,
 - conseiller technique régional,
- 4 - Présentation des comptes de l'exercice 2009,
 - Lecture du rapport de l'organe de contrôle interne.
- 5 - Proposition des cotisations de la saison sportive 2011 et budget prévisionnel 2010 ; vote
- 6 - Questions diverses.

Madame la Présidente de la Ligue Régionale souhaite la bienvenue aux présidents et représentants des associations franciliennes affiliées, ainsi qu'aux représentants des sociétés sportives agréées et déclare l'assemblée générale ordinaire ouverte.

En premier lieu, la présidente demande l'autorisation de surseoir à l'examen de l'ordre du jour. En effet, à titre préalable, elle entend présenter brièvement aux dirigeants présents la nouvelle fonction de saisie en ligne des inscriptions qui sera mise en place sur le site à compter d'avril.

La présentation des différents écrans donne lieu à échanges, au terme desquels il est acté que cette fonctionnalité sera réservée aux compétitions fédérales régionales, son extension aux compétitions privées semblant poser plus de problèmes qu'apporter de solutions.

Face à la réticence de certains dirigeants, qui voient en cette saisie par le club une charge supplémentaire (alors que les bulletins d'engagement étaient complétés par les joueurs eux-mêmes) la présidente rappelle que comme la plupart des associations ici présentes, la Ligue se doit d'évoluer avec son temps et les moyens

modernes de communication, d'autant qu'elle se heurte, comme tous les milieux associatifs, à un souci maintes fois souligné de disponibilité des bénévoles : Rajeunir les cadres de la Ligue est une bonne chose, mais cela signifie aussi que parmi les élus, une majorité a une vie professionnelle outre les impératifs familiaux. Tout ce qui peut permettre d'alléger au maximum la tâche de chacun est donc bienvenu.

A propos de cette nouvelle fonctionnalité, la présidente précise que :

- l'utilisateur et le mot de passe seront communiqués, club par club et sur demande, par la Ligue,
- Le club n'aura pas à saisir toutes les informations du licencié à inscrire, celles-ci étant déjà gérées par la base de la Ligue. Par contre, en cas de modification, le club pourra saisir les modifications. Celles-ci seront communiquées au secrétariat administratif de la Ligue, qui se chargera de les transmettre au secrétariat de la fédération. Attention : cela ne concerne que les informations des joueurs (adresse, n° de tél...). En cas de changement concernant le club, celui-ci devra veiller à transmettre une copie des justificatifs à la fédération lors de son renouvellement d'affiliation.
- Pour le championnat des clubs, seuls les clubs de R3 devront s'inscrire, la composition des poules de R1 et R2 étant gérée automatiquement à partir des montées et descentes entre R3 et N3.
- Les surclassements pouvant être autorisés dans certaines compétitions pour certaines catégories, il n'est pas prévu de blocage en cas d'incohérence entre la catégorie du masque de saisie et celle du joueur inscrit : il appartiendra donc à la personne qui saisit les engagements d'être extrêmement vigilante.

Propositions d'aménagements :

- Voir si possibilité, en fin de saisie, d'obtenir un total par club (pour rédaction du chèque club qui doit être adressé dès le lendemain),
- Voir si possibilité, pour le championnat des clubs poules de R3, de prévoir autant de champs que de chèques, soient 4 (1 pour la caution, 1 par journée).

Pour en terminer, la présidente indique qu'un guide d'utilisation est en cours de rédaction par M. Roques, lequel s'engage à le finaliser à temps pour la saisie des régionaux individuels.

Reprise de l'ordre du jour de l'assemblée :

L'ensemble des documents ayant été transmis aux dirigeants et représentants trois semaines avant l'AG, la présidente demande l'autorisation, qui lui est accordée, de la dispenser de donner lecture de son rapport moral. De même, sont dispensés d'intervention la secrétaire générale, le président du CSR bowling et les présidents de Comités Départementaux.

1° Résolution -Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2009 :

Aucun commentaire n'étant soulevé, l'assemblée générale adopte le procès-verbal présenté en annexe du dossier précédemment transmis aux représentants des associations affiliées.

Votes contre : 0 Absentions : 0 Votes pour : 236

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° Résolution -Rapport moral 2009 :

En préambule de la présentation de son rapport moral, la présidente de la Ligue appelle l'attention des dirigeants présents sur une discussion qu'elle a eu récemment avec le président de la fédération : celle-ci étant dans une position financière défavorable, il serra annoncé, lors de la toute prochaine (13 mars) réunion des présidents de Ligues, la suppression de la réversion effectuée sur les licences (soit environ 2€). Pour l'Île de France, cela représente environ 3.700 €, jusque là consacré à indemniser les arbitres qui interviennent sur les compétitions fédérales, dont le nombre ne cesse d'augmenter : création de phases départementales majoritairement à la charge de la région, remise à l'ordre du jour du championnat de France Doublettes...

Lors de la dernière réunion des arbitres franciliens, ceux-ci ont déjà accepté de renoncer au remboursement de leurs déplacements, moyennant la délivrance d'un CERFA permettant de déduire des impôts le montant des frais dont le remboursement est ainsi abandonné. Si la décision de suppression de la réversion aux régions devait se confirmer, la Ligue serait dans l'obligation de renoncer à faire arbitrer les compétitions régionales, sauf à ce que les clubs acceptent une nouvelle fois de participer à l'effort commun : Si les clubs validaient le principe d'une cotisation de 1 € par licence, la Ligue ponctionnerait à la même hauteur ses réserves (constituées par la provision des frais relatifs à un éventuel licenciement de la secrétaire administrative).

La présidente propose de revenir sur ce point lors du vote concernant les éléments financiers de la gestion.

Aucun commentaire n'étant soulevé par ailleurs, l'assemblée générale approuve le bilan moral présenté par la présidente de la Ligue.

3° Présentation du rapport d'activité.

Concernant l'activité de la Ligue, la secrétaire générale est interrogée par M. Besson (ACB) sur l'origine de la dissolution de clubs et la diminution du nombre de licenciés. Concernant les clubs (- 6 en 2009), il s'agit soit de clubs de Sport d'Entreprise (diminution drastique des budgets des Comités d'Entreprise) soit de clubs fédéraux qui explosent du fait de mésententes internes. En ce qui concerne les licenciés, outre les difficultés financières qui pèsent sur tout en chacun, les études menées par la DTN montrent que si le taux de création de licences est cohérent par rapport à d'autres disciplines, il semble que le bowling perde beaucoup de joueurs de 1^{ère} ou 2^{ème} année ; manifestement, ceux-ci ne trouvent pas au sein des clubs ce qu'ils étaient venus y chercher et là, c'est la responsabilité des dirigeants de clubs qui est en cause.

Après quelques échanges sur le sujet, l'assemblée générale adopte le rapport précédemment transmis aux représentants des associations affiliées.

Votes contre : 0 Absentions : 0 Votes pour : **236**

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Intervention de la secrétaire administrative :

Revenant sur le sujet précité, Mme Claudie Ruiz rappelle aux dirigeants de clubs que lorsqu'un club explose, il importe que les membres s'entendent de manière à ce que si chacun part de son côté, les dirigeants fassent néanmoins le nécessaire pour faire publier la dissolution de l'association : en effet, en cas de dissolution, les joueurs peuvent intégrer une autre association sans droit de mutation.

Intervention du Coordonnateur de l'ETR : Reportée en fin de séance

4° Résolution - Présentation du rapport financier.

Aucune remarque n'étant faite sur la présentation des comptes de l'exercice 2009, la secrétaire générale présente les excuses de Mlle Thomas, censeur, qui n'a pas pu se libérer, et donne lecture de son rapport en qualité d'organe de contrôle interne.

- Vote : Contre : 0 Absentions : 0 Votes pour : **236**

Le bilan 2009 est approuvé à l'unanimité.

5° Résolution - budget prévisionnel 2010 et cotisation 2011

5.1 S'agissant de la cotisation régionale, il est évident que celle-ci, si les présidents de clubs sont d'accord pour son maintien (rappelons qu'elle est destinée à pérenniser l'emploi de la secrétaire administrative), doit revenir à son niveau annualisé antérieur, soit 4 €, conformément à l'engagement pris lors de l'AG du 26 mars 2009.

Cependant, ainsi que l'a indiqué précédemment la présidente, elle sollicite de l'assemblée, dans le cas où l'AG fédérale entérinerait la suppression de la réversion sur les licences, la possibilité d'ajouter une cotisation de 1 € destinée à l'indemnisation des arbitres lors des compétitions fédérales régionales, la Ligue s'engageant à ponctionner une somme équivalente sur ses fonds propres.

Interventions de divers dirigeants qui indiquent désapprouver le recours de la Ligue à une ponction sur ses provisions relatives aux indemnités de la secrétaire administrative. Ils proposent donc de porter à 2 € la cotisation temporaire destinée au budget 2011 en cas de non réversion fédérale.

Intervention de M. Hournon qui propose que la cotisation ne soit pas calculée sur l'ensemble des joueurs, nombre d'entre eux ne participant aux compétitions fédérales, mais soit incluse dans le montant de l'engagement aux dites compétitions. Il lui est indiqué en retour que cette solution n'est pas possible au plan réglementaire, le montant de l'engagement, uniforme sur l'ensemble du territoire national, étant imposé par le CNB.

Votes contre : 9 Absentions : 9 Votes pour : **218**

Cette résolution est adoptée.

5.2 Budget prévisionnel 2010.

Après en avoir débattu, l'assemblée approuve le budget prévisionnel 2010.

Votes contre : 0 Absentions : 0 Votes pour : 236

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6.1 Intervention de M. Patrick HUNTER, Conseiller Technique Régional, coordonateur de l'Equipe Technique Régionale :

Conformément au projet présenté lors de l'AG 2009, la Ligue a réuni les propriétaires et exploitants franciliens autour d'un déjeuner de travail auquel se sont joints des licenciés.

Au terme des travaux, les centres présents se sont engagés à mettre à disposition des licenciés des créneaux horaires d'entraînement avec des conditions de jeu « sportives ». La Ligue a fait l'effort financier d'acheter du matériel (2 Lane Analysers et tout ce qui va avec) et de former des contrôleurs de huilage (MM Froloff, Goron et Lingart). Après s'être consacrés, dans un premier temps, aux vérifications préalables concernant les compétitions fédérales, les contrôleurs vont être redéployés pour vérifier les conditions de jeu sur ces fameux créneaux dédiés. Il importe que tout le monde joue le jeu et que les joueurs et les clubs fassent remonter les informations sur le fait que les centres respectent ou pas leurs engagements concernant les conditions de jeu.

Intervention de plusieurs dirigeants : Difficile de se faire une opinion : ainsi, au bowling d'Épinay, à l'heure indiquée il n'y a pas de mécano pour faire les pistes ; à Rambouillet, le centre n'est pas ouvert à l'heure indiquée.

Le CTR insiste sur la nécessité de l'échange entre les joueurs, les clubs, les centres et la Ligue. Ce n'est que si chacun des acteurs y met du sien que le bowling pourrait sortir de l'ornière.

Par ailleurs, courant 2009, l'ETR a organisé 4 stages à destination de tous les joueurs, à raison d'une trentaine de participants par session, principalement « Honneur » et « Excellence ». L'ETR envisage un/des stage(s) de suivi pour ces joueurs, ainsi que la préparation d'un stage plus pointu à destination de joueurs « Elite »

Au niveau fédéral, la formation d'instructeur est en cours de refonte ; cela n'empêchera pas l'Île de France de mettre en place un stage de remise à niveau. En outre, la fédération a finalisée la formation d'aide instructeur. Ce sera une simple certification et non un diplôme, mais ça permettra d'instaurer un relais entre la pratique ludique et la pratique sportive.

Intervention de M. Deledda : Il trouve très ironique et déplaisant de devoir payer (cher) des stages pour se faire remettre à niveau ...par des gens que, pour la plupart, il a formé gratuitement du temps de l'École Française de bowling.

S'en suit une discussion entre M. Hunter et M. Depy sur les notions de charges fixes afférentes à l'organisation des stages et de bénévolat des formateurs. Il est mis fin à cette discussion par la présidente de la Ligue qui rappelle que le bénévolat, c'est faire un don de sa personne, de son temps, de son énergie, mais qu'en un temps où les bénévoles se font si rares, il est quand même normal de prendre en charge leurs frais de déplacement ou de séjour.

M. Deledda manifeste son approbation de cette interprétation et indique que, pour sa part, il est tout à fait prêt à financer ses stages de formation, sous réserve que celle-ci lui semble utile parce qu'il aura été fait appel à des personnes compétentes comme certains coachs étrangers.

Pour terminer son intervention, le CTR rappelle que 3 franciliens sont sélectionnés pour le Championnat d'Europe Jeunes qui se déroulera à la fin du mois au bowling de St Maximin : Mlles Solène Goron et Olivia Houck (remplaçante), M. Thomas Gayet.

6.2 Intervention de M. Philippe Dubois, consultant technique de la Ligue :

Alors que le précédent CNB tentait de déterminer 3 niveaux de difficulté technique en matière de huilage (récréation, challenge, sportif), l'USBC et la WTBA ont élaboré divers programmes prédéterminés et identifiables par des noms. Ainsi, quel que soit le centre, en fonction du nom du huilage, chaque joueur doit pouvoir savoir d'où il doit commencer à jouer et avec quelle boule. Ainsi, dès lors qu'un joueur a rencontré un de ces programmes, il doit tirer des conclusions de sa prestation, bonne ou mauvaise et en tirer les conséquences lorsqu'il rencontre à nouveau ce huilage, même dans un autre centre, lui permettant de s'adapter et de s'améliorer.

Cette adaptation ne peut se faire que pour autant que les joueurs :

1. S'entraînent,
2. S'entraînent sur des conditions normalisées,
3. Acceptent de ne pas jouer tous les week-ends au dessus de leur moyenne.

L'exemple des Etats-Unis, qui en bloquant les pistes pour attirer le chaland, ont perdu les $\frac{3}{4}$ de leurs licenciés en moins de 10 ans, devrait faire réfléchir les centres qui pensent faire une bonne affaire en permettant à des joueurs à 180 de jouer à 220.

Mais pour que tous les joueurs puissent progresser en jouant sur des conditions plus uniformes, il est de la responsabilité de chacun de faire pression sur les centres pour qu'ils respectent les normes.

Intervention de M. Hournon : malheureusement, c'est un raisonnement de sportif, ce que ne sont pas les $\frac{3}{4}$ des joueurs franciliens : une grande majorité préfère rester au lit le dimanche après avoir joué à 205 scratch, plutôt que d'être en finale à 180 !

Après divers échanges sur le sujet et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les membres de l'assemblée de leur présence et de leur participation puis clôt la séance à 22h00.

La Présidente



NF Bottecchia

La secrétaire générale



Christine Labarrière